

destination des 9-12 ans, la création de capsules d'animation (la collection fleuve) menées en partenariat avec l'école de Bellecour et diffusables par chaque structure.

Sur l'année 2022, le réseau Cap sur le Rhône a programmé une exposition collaborative auxquels chaque partenaire a été associé et prépare la deuxième édition du concours d'écriture « dans le courant du Fleuve ».

Les engagements des membres dans le cadre de ce réseau sont les suivants :

- Présenter le réseau et les différents outils de communication sur leur site Internet, sur la communication des actions en lien avec le fleuve Rhône.
- Participer autant que possible aux réunions du réseau et à l'élaboration des projets conduits par celui-ci.
- S'acquitter d'une participation financière annuelle, dont le montant est défini par les deux parties.

Pour le Pays d'art et d'histoire VIVARAIS MÉRIDIONAL, le montant participatif annuel est de 350 euros, auquel s'ajoute, pour l'année 2022, la participation au projet d'exposition collaborative d'un montant de 500 €.

Le CONSEIL SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,

Après en avoir délibéré

- Approuve la signature de la convention pour l'adhésion au réseau Cap sur le Rhône pour l'année 2022, qui l'engage à hauteur de 350 € au titre de l'adhésion et de 500 € au titre de sa participation au projet d'exposition collaborative.
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à cette demande.

Extrait certifié conforme,

La Présidente,

Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

